

DEPARTEMENT DU DOUBS
=====

**COMMUNE DE VILLENEUVE
D'AMONT 25270**
=====

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 11/2026
du 22/10/2026**

**Fermeture à la circulation,
Route forestière de Bellecombe (Grand Jura)
En agglomération de Villeneuve d'Amont**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - Huitième partie : signalisation temporaire ;

VU la demande de l'entreprise ITAS ;

Considérant qu'en raison des travaux d'installation d'un pylône télécom TDF sur la parcelle A0015 aux abords de la Route forestière de Bellecombe il y a lieu d'interdire momentanément la circulation à hauteur de cette voie communale ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 2/11/2026 au 6/11/2026 la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation sur la route forestière de Bellecombe (zone de travaux sur le plan annexé).

ARTICLE 2 : Les véhicules emprunteront la RD 72 ;

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La signalisation de restriction et de protection de la course est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ITAS.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de VILLENEUVE D'AMONT.

ARTICLE 6 : Mme le Maire de la commune de Villeneuve d'Amont, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Pontarlier, Monsieur le Directeur de l'entreprise ITAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VILLENEUVE D'AMONT le 22/10/2026.

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

